

RÈGLEMENT 01-277-28

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL AFIN DE
REPLACER, À MÊME LA CATÉGORIE C.2 DE
LA ZONE 0381, LA CLASSE B PAR LA
CLASSE C: 1-39, 41-43

À LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2007, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

- 1.** Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par le remplacement, à même la catégorie C.2 de la zone 0381, la classe B par la classe C:1-39, 41-43 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :
 - 1° le remplacement du plan intitulé « PLAN DES USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES »;
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1 – PLAN « USAGES »

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	6 novembre 2006
Résolution d'adoption	5 février 2007
Certificat de conformité	21 mars 2007
Publication complétée	21 mars 2007
Entrée en vigueur	21 mars 2007

Le secrétaire d'arrondissement,



Marc Chiasson

La mairesse d'arrondissement,



Helen Fotopoulos